

Sommaire
N°1
Avril 2003

Publication du
**Centre de documentation
du Centre d'enseignement
supérieur aérien**
1, place Joffre 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Christian Tisserand

Rédacteur en chef :
LtJ Jean-Christophe Pitard-Bouet

Rédacteur en chef adjoint :
Adc Philippe Paillard

Comité rédacteur :
Slt Christèle Chevalier
Asp Roxane Furio
Adj Laurent Moindrot
Sgt Jérôme Périolat
Sgt Stéphane Lanzeray

**Informatique éditoriale
et fabrication :**
Adc Christian Noël
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
Adc Philippe Paillard

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10

Photogravure et impression :
Atelier de reproduction de
l'armée de l'air
26, boulevard Victor -
00450 ARMÉES

Direction :
Slt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 100 exemplaires

**TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS**

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Relations internationales

Japon - Corée du Nord :
normalisation des relations ? 4

Géopolitique

Russie - Géorgie 6

Économie

Le développement durable 8

Droit

L'évolution du droit d'asile 10

Institutions

Les pouvoirs de police du maire 12

Pensée politique

Alexis de Tocqueville 14

Philosophie

Le nihilisme 16

Histoire

Qu'est-ce qu'un événement ? 18

Histoire de l'aéronautique

Max Guedj 20

Stratégie

Sun Zi 22

Littérature

Le réalisme 24

Au fil de la plume 26



Japon-Corée du Nord : normalisation des relations ?



Le Premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, et le dirigeant de la Corée du Nord, Kim Jong-il.

Le 17 septembre 2002, le Premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, s'est rendu en Corée du Nord pour rencontrer son homologue coréen, Kim Jong-il. Ce voyage revêt un caractère historique puisque c'est la première fois depuis la création de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) qu'un chef de gouvernement nippon se rendait à Pyongyang.

Depuis l'occupation japonaise de la péninsule coréenne dans la première moitié du XX^e siècle, qui a pris fin avec la capitulation nippone en 1945, les relations entre les deux États sont extrêmement tendues. Le Japon n'a jamais reconnu la Corée du Nord depuis sa création en 1947 et son appartenance au bloc soviétique, alors que des relations ont été rétablies avec le Sud depuis 1956.

Cette rencontre est le résultat d'intérêts convergents pour les principaux acteurs de la région.

Corée du Nord : Elle est isolée diplomatiquement et son économie est atrophiée, elle a un grand besoin de capitaux pour pouvoir nourrir son peuple convenablement. Tokyo pourrait verser une aide financière de l'ordre de 500 millions d'euros en compensation des années de colonisation (1910-1945).

Japon : Tokyo cherche à s'affirmer sur la scène internationale pour ne plus être un nain diplomatique et la stabilité de la région est primordiale pour son économie.

Corée du Sud : Grand partenaire économique du Japon, elle surveille attentivement la santé de son voisin du Nord dans le cadre du processus de rapprochement des deux Corée et dans l'éventualité d'une réunification.

Dans le contexte international actuel, la Corée du Nord est surveillée de près, elle a une marge de manœuvre réduite. Elle a officiellement reconnu son programme nucléaire mais on est en droit de se demander si la Corée du Nord va respecter ses engagements vis-à-vis du Japon et de la communauté internationale.

	Corée du Nord	Japon	
Généralités	Superficie (en km ²)	120 538	377 800
	Nature du régime	république populaire	monar. constit. à régime. parl.
	Capitale	Pyongyang	Tokyo
	Langue principale	coréen	japonais
	Religion	bouddhisme	shintôïsme, bouddhisme
	Monnaie	won	yen
	Membre d'organisations internationales	ONU	ONU
Données démographiques niveau de vie	Population	21 688 00	126 876 000
	Densité (en hab./km ²)	179.6	336
	Population urbaine (en %)	62	79
	Indice de fécondité	2,3	1,4
	Espérance de vie (en années)	femmes : 73 - hommes : 67	femmes : 84 - hommes : 77
	Alphabétisation (en %)	nc	99
Économie commerce	PIB (en millions de \$)	14 700	4 395 083
	Part du PIB mondial (en %)	0,048	14,5
	PIB par habitant (en \$/hab)	677,7	34 640,7
	Importations (en millions de \$)	1 686	280 370
	Principaux fournisseurs (en %)	Asie : 53, Chine : 35 ; ex-URSS : 6	Asie : 50 ; EU : 22 ; UE : 14
	Exportations (en million de \$)	907	403 690
	Principaux clients (en %)	Asie : 52 ; Japon : 30 ; ex-URSS : 29	Asie : 40 ; EU : 31 ; UE : 18
Activités économiques principales	Agriculture (rang mondial)	soie (3), maïs, porcins, blé	riz, buffles, bovins, agrumes, manioc
	Industrie	fer, cuivre, phosphates	électricité
	Tourisme (recette en millions de \$)	nc	54
Défense	Effectif total	1 082 000	236 000
	Budget (en millions de \$)	1 300	15
	Dépenses militaires (en % du PIB)	8,84	1,50
	Dépenses militaires par hab. (en \$)	60	3
	Dépenses militaires par militaire (en \$)	1 201	517
	Armée de terre (effec. /véhic. blindés)	950 000 / 3 500	148 500 / 1 050
	Forces aériennes (effec. /avions comb.)	86 000 / 600	44 000 / 330
Marine (effec. /frégates /sous-marins)	46 000 / 3 / 26	42 500 / 13 / 16/ destroy : 42	



La géopolitique de la Géorgie

Située au cœur du Caucase, la Géorgie, depuis son indépendance en 1991, est en pleine déliquescence. À une économie exsangue, s'ajoute un territoire national au bord du démembrement. En effet, trois régions échappent complètement au pouvoir central : l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud, et l'Adjarie. Toutefois, dans un contexte géopolitique bouleversé par les retombées des attentats du 11 septembre, la Géorgie tente de recomposer son proche étranger.

Russie : Pour Moscou, la Géorgie occupe une position stratégique précieuse sur son flanc sud, à la charnière de l'Europe et de l'Asie. En outre, la Géorgie dispose d'une large bande côtière sur la mer Noire, alors que Moscou a vu réduire ses possibilités portuaires dans la région avec l'éclatement de l'Union soviétique.

Arménie : Depuis la disparition de l'Union soviétique, les deux voisins semblent plus être rivaux que partenaires. L'Arménie, qui est restée dans le giron russe, voit d'un mauvais œil le début des travaux du gazoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan dont vont bénéficier ses deux ennemis historiques (la Turquie et l'Azerbaïdjan). En outre, dans une zone déjà en proie aux tentations séparatistes, la question des populations arméniennes de souche de la région de Djavakh vient assombrir régulièrement les relations entre Erevan et Tbilissi.

Turquie : Dans sa volonté de s'ancrer à l'ouest, afin de contrebalancer l'influence russe, la Géorgie compte sur la Turquie pour favoriser son adhésion à l'OTAN (à l'horizon 2005 selon les vœux du président Chevernadze). Les deux pays ont ainsi renforcé leur coopération militaire. Mais la crise économique que traverse la Turquie n'a pas permis de pousser cette coopération à un niveau suffisant pour contrer la Russie.

Azerbaïdjan : Ce pays, au même titre que la Turquie, est considéré par Tbilissi comme un allié stratégique. En effet, les deux pays ont signé un accord sur le transport du gaz naturel azéri jusqu'en Turquie (gazoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan). Le 9 avril 2002, les deux pays ont signé un accord de coopération militaire.



États-Unis : La coopération entre les deux pays n'est pas nouvelle. Ainsi, entre 1992 et l'an 2000, les États-Unis ont fourni plus de 778 millions de dollars d'aide. Au lendemain d'une visite du président Chevernadze aux États-Unis en 1997, la coopération militaire a été renforcée. Ainsi, en 2000, l'armée géorgienne a participé à 100 exercices OTAN.

Le 27 février 2002, les États-Unis ont décidé d'accorder une aide militaire d'un montant de 64 millions de dollars. Washington s'est aussi engagé à former 2000 militaires géorgiens au contre-terrorisme.



Le développement durable

En 1972, la communauté internationale se réunissait à Stockholm à l'occasion de la première conférence des Nations unies sur l'environnement. Véritable tournant décisif, cette manifestation a inspiré des légions de militants écologistes sur le terrain, et a débouché sur la création de ministères et d'agences de l'environnement dans des pays qui n'en avaient pas encore. L'environnement est devenu une question internationale.

C'est le Sommet de Rio de 1992 qui a traduit l'engagement des nations à promouvoir des modes de développement plus respectueux de l'environnement, de la solidarité sociale et de l'épanouissement culturel. Plus de 100 chefs d'État et de gouvernement étaient présents à ce grand rendez-vous pour rechercher ensemble les voies d'un « *développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». En adoptant l'Action 21, un plan en faveur du développement durable, les riches comme les pauvres semblaient être convenus d'une conception commune de la croissance, de l'équité et de la conservation à long terme.

Mais depuis, les progrès sont plus lents que prévu. L'équilibre de l'environnement mondial demeure fragile. Les mesures de conservation sont loin d'être satisfaisantes. Lors des débats sur les finances et sur l'économie mondiales, l'environnement est toujours le parent pauvre. La consommation effrénée continue à compromettre les cycles naturels de la vie sur terre. La recherche et le développement restent malheureusement insuffisamment financés et négligent les problèmes des pauvres. Les pays développés, en particulier, ne sont pas allés assez loin dans le respect des promesses qu'ils avaient faites à Rio, tant en ce qui concerne la protection de leur propre environnement que l'aide à apporter aux pays en développement pour vaincre la misère.

Le récent sommet de Johannesburg a, selon Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, « rendu réelle la notion de développement durable ». Il a aussi permis un « saut important en avant » dans la constitution de partenariats entre secteur public, société civile, milieux d'affaires et autres protagonistes de la lutte contre la pauvreté. Concrètement, dans le domaine de l'eau, le Plan de mise en œuvre encourage des partenariats entre les secteurs public et privé fondés sur des cadres réglementaires établis par les gouvernements. Dans le domaine énergétique, diversifier les approvisionnements et faire une place plus large aux énergies renouvelables sont les priorités absolues. Enfin, en matière de santé, les engagements pris dans la lutte contre le VIH/sida sont réaffirmés et l'accent est mis sur le droit des États d'interpréter l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC) de manière à promouvoir l'accès de tous aux médicaments.

Le Plan de mise en œuvre, composé de neuf chapitres, a été diversement accueilli par les participants au Sommet. « Nous n'avons pas été à la hauteur des défis », a par exemple déclaré le Président du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et la Chine, résumant ainsi un sentiment partagé par les représentants des ONG. Dans le même ordre d'idées, le représentant du Danemark, au nom de l'Union européenne, a proposé une initiative en matière d'énergie pour « aller plus loin » que les objectifs du Plan.



Motivé par sa remarquable efficacité technique, notamment pour la culture du maïs, le développement de l'irrigation est devenu l'un des symboles du productivisme agricole.

Mais son usage immodéré nourrit des controverses de plus en plus vives entre les agriculteurs et les autres usagers, en raison de la rareté croissante de la ressource et des coûts environnementaux induits par cette technique.

L'évolution du droit d'asile

Le concept d'asile existe depuis au moins 3500 ans. On le trouve, sous différentes formes, dans les textes et dans les traditions de nombreuses sociétés anciennes. Déjà dans la Grèce antique, de nombreux sanctuaires religieux accueillait des réfugiés à l'intérieur du pays. Bien que le terme de droit d'asile soit apparu dès 1725, l'asile a continué, jusqu'au début du XX^e siècle, d'être considéré comme une prérogative du souverain plutôt que comme un droit individuel à la protection.

La protection internationale des réfugiés s'inscrit dans un cadre de personnes qui ont été contraintes de rompre avec leur pays d'origine. Pourtant il a fallu définir des normes internationales spécifiques. Après la première guerre mondiale, de 1921 à 1947, la Société des Nations a défini les réfugiés comme des groupes spécifiques de personnes que l'on pourrait estimer en danger si elles retournaient dans leur pays d'origine. La première action accomplie par la SDN en faveur des réfugiés s'est concrétisée en 1921, avec la création du poste de haut commissaire pour les réfugiés russes. Les années suivantes, la SDN concluait des accords pour faire face aux nouvelles situations de réfugiés à mesure qu'elle se produisaient. Les mesures qui visaient à protéger les réfugiés ont tout d'abord été centrées sur le problème des papiers d'identité puis des domaines d'importance vitale pour la vie quotidienne tels que la régularisation du statut personnel, l'accès à l'emploi et la protection contre l'expulsion. Les Nations unies ont créé en 1947 une nouvelle institution, l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) : le mandat de l'OIR consistait à protéger les groupes de réfugiés préexistants ainsi qu'une nouvelle catégorie : les 21 millions de réfugiés dispersés dans toute l'Europe à la suite de la seconde guerre mondiale.

L'OIR a été remplacée par le haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en 1951. Les responsabilités du HCR, définies dans son statut, regroupent différentes tâches, notamment de fournir une protection internationale et de chercher des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés. La convention relative au statut des réfugiés de 1951 a été élaborée parallèlement au



statut du HCR. Cette convention a force de loi et représente une étape importante du droit international des réfugiés. Elle établit une définition générale du réfugié qui ne le subordonne plus à des groupes nationaux spécifiques : « un réfugié est une personne qui se trouve hors de son pays d'origine car elle craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui ne peut ou qui ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner par crainte de subir des persécutions ». Toutefois, cette convention ne s'appliquait qu'aux personnes réfugiées à la suite d'événements survenus avant le 1^{er} janvier 1951. Les décennies qui ont suivi ont apporté la preuve que les mouvements de réfugiés n'étaient nullement un phénomène lié à la seconde guerre mondiale et à ses conséquences immédiates. En 1967, un Protocole a été introduit pour supprimer la limite temporelle et pour donner à la Convention une portée réellement universelle. On compte 140 États signataires de la convention.

Forme radicale de lutte non violente,
la grève de la faim est pour certains l'ultime moyen
de pression pour essayer d'obtenir le réexamen de leur situation



Pour la France, le préambule de la Constitution de 1946 est repris dans celui de la Constitution de 1958 : « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur le territoire de la République ». La loi du 11 mai 1998 sur le droit d'asile, introduit deux garanties nouvelles : l'**asile constitutionnel**, accordé à des étrangers persécutés dans leur pays en raison de leurs actions pour la liberté. L'organisme indépendant, l'OFPRA (l'office français de protection des réfugiés et apatrides), est chargé de sa mise en œuvre, comme pour l'asile accordé au titre de la convention de Genève ; l'**asile territorial**, attribué par le gouvernement et sous la responsabilité du ministre de l'Intérieur, dans des conditions conformes à l'intérêt du pays et aux réfugiés qui encourent des risques vitaux en cas de retour dans leurs pays d'origine.

Les politiques d'immigration au niveau européen avec le traité d'Amsterdam, entré en vigueur en mai 1999, consacrent pour la première fois la compétence de la Communauté européenne en matière d'immigration et d'asile. À terme, il s'agit de parvenir à un rapprochement des législations nationales relatives aux conditions d'admission et de séjour des ressortissants des pays tiers.

Les pouvoirs de police du maire

Le maire est l'autorité compétente pour prendre et pour faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques sur le territoire de la commune. Pour assurer ces missions, il dispose des pouvoirs de police judiciaire et de ceux de police administrative.

Le maire, ainsi que ses adjoints, ont la qualité d'officier de police judiciaire. L'exercice de ce pouvoir s'effectue sous contrôle du procureur de la République. Ils peuvent, en particulier sur les instructions du procureur de la République ou du juge d'instruction, être amenés à diligenter des enquêtes sur des personnes mises en examen. En pratique, le maire exerce peu ce pouvoir.

Les pouvoirs de police administrative comportent plusieurs domaines :

- Les pouvoirs de police municipale, les agents effectuent les tâches confiées par le maire visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Cependant, ils doivent rester dans la limite de leurs attributions, sans préjudice de la compétence générale de la police nationale et de la gendarmerie nationale.
- Les pouvoirs de police portant sur des objets particuliers : en matière de circulation et de stationnement, la police des funérailles et des lieux de sépulture, la police des ports maritimes communaux, celles des baignades et de certaines activités nautiques.
- Les pouvoirs de police exercés au nom de l'État : le maire est chargé, sous l'autorité du préfet, de l'exécution des mesures de sûreté générale et des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois.

Ce sont les pouvoirs propres du maire (le conseil municipal ne peut pas intervenir) qui prend par arrêtés municipaux les mesures exigées par les circonstances ou par le danger auquel il doit remédier. L'arrêté du maire est exécutoire après affichage en mairie et après transmission au préfet. Si le champ d'action du maire, en matière de police, est très vaste, il connaît cependant certaines limites.



Le maire exerce ses attributions sous le contrôle administratif du préfet qui peut se substituer au maire dans deux cas : premièrement, si, après mise en demeure, le maire refuse de prendre une mesure qui s'impose, deuxièmement, si plusieurs communes du département sont concernées. De plus, le maire n'a pas compétence pour assurer la mise en œuvre de normes édictées par l'autorité supérieure, néanmoins il peut prendre des dispositions réglementaires plus sévères.

Un arrêté municipal peut être invalidé par un juge administratif s'il considère qu'il porte atteinte, de manière excessive, à une liberté publique.

Il existe des dispositions particulières dans les communes à police étatisée à laquelle il incombe :

- d'exécuter les arrêtés de police du maire,
- de réprimer les atteintes à la tranquillité publique,
- d'assurer le bon ordre dans de grands rassemblements.

Dans ces communes, tous les autres pouvoirs de police sont exercés par le maire.

Certaines villes connaissent des aménagements, dus aux spécificités locales, en matière de pouvoir de police : il s'agit de Paris, des communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Textes de références :

- articles L. 2122-31 ; L. 2211-1 à L. 2212-9 ; L. 2213-1 à 2213-31 du Code général des collectivités territoriales.



Formation professionnelle et évolution de carrière constituent deux sujets majeurs pour les nouveaux policiers municipaux

Alexis de Tocqueville



Tocqueville par André Lacroix
du cégep du Vieux Montréal

Homme politique, sociologue, historien français, Alexis de Tocqueville est, de par l'étendue de son œuvre, un des auteurs les plus représentatifs de toute une génération de penseurs à la charnière de l'Ancien Régime et de la France post-révolutionnaire.

Par ses origines familiales, Tocqueville incarne un monde en train de disparaître : il est issu d'une famille de très ancienne noblesse normande, les Clérel de Tocqueville, qui compte dans ses rangs Malesherbes, l'avocat de Louis XVI. Pour cette seule raison, son père est emprisonné sous la Terreur et échappe de peu à la guillotine.

Par ses travaux ultérieurs, Tocqueville apparaît au contraire tout particulièrement concerné par la « révolution démocratique » que connaît alors la France. Loin de se réfugier dans la nostalgie de l'Ancien Régime, Tocqueville se veut l'analyste des changements sociaux qui se déroulent sous ses yeux. En 1831-1832, il décide de partir à la découverte des États-Unis qui, selon lui, offrent l'image de ce vers quoi tendent les pays européens. À son retour, il publie un ouvrage *De la démocratie en Amérique* (1835-1840), dans lequel il s'attache à décrire les conditions et les éléments qui permettent de qualifier la société américaine de société démocratique. Procédant à la manière de Montesquieu qui, dans *L'Esprit des lois*, a recensé les causes déterminantes qui permettent de qualifier les régimes politiques, Tocqueville expose les critères qui font de la société démocratique une société libérale.

Les États-Unis offriraient l'exemple du pays où ces évolutions seraient les plus abouties et le bénéfice qu'aurait la France à s'inspirer des institutions de ce pays. À ses yeux, la démocratie s'incarne dans l'égalisation des conditions au sens où la société démocratique refuse les différences héréditaires de conditions ; l'œuvre de Tocqueville se refuse à tout déterminisme. L'égalité ici est sociale, chacun pouvant accéder à toutes les professions et à toutes les

distinctions, elle ne s'oppose pas aux inégalités économiques où les plus riches côtoient les plus démunis. C'est d'une analyse sociologique du mouvement démocratique et d'une prise de conscience des deux forces qui l'animent, liberté et égalité, qu'il a pu dégager les formes possibles qui s'offraient, pour l'avenir. Or la liberté politique est à ses yeux la valeur noble par excellence. Comment la garantir ? Il faut pour cela la décentralisation, la séparation des pouvoirs, l'existence de contre-pouvoirs (association, presse) et le respect des croyances religieuses. Tout cela est néanmoins inutile sans le civisme démocratique : c'est à l'individu de vouloir la liberté. Il faut donc faire appel à l'esprit de chacun. En 1849, il devient vice-président de l'Assemblée nationale, puis ministre des Affaires étrangères. Son opposition au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte en 1851 l'oblige à se retirer de la vie politique. Il profite alors de cette retraite forcée pour rédiger son deuxième grand ouvrage : *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856) où il s'interroge sur les causes de la Révolution française. Il est ainsi, avec Guizot, parmi les premiers auteurs du XIX^e siècle à proposer une analyse dépassionnée de cette période. Mais sa mort en 1859 l'empêche de donner à cet ouvrage la suite escomptée.

Bibliographie

Tocqueville, Alexis de (1805-1859)

L'édition des Œuvres Complètes de Tocqueville, publiée par Gallimard, est l'édition de référence des textes de Tocqueville. Les introductions et les notes de ces différents volumes sont une véritable mine de renseignements tant sur Tocqueville que sur ses contemporains. Nous pouvons citer les tomes suivants :

- Tome I, vol 1 et 2 : De la Démocratie en Amérique (1^{re} et 2^e partie), 1951.
- Tome II, vol 1 : L'Ancien Régime et la Révolution, 1953. Vol 2 : Fragments et notes inédites sur la Révolution, 1953.
- Tome III, vol 1 : Écrits et discours politiques : écrits sur l'Algérie, les colonies, l'abolition de l'esclavage, l'Inde, 1962. Vol 2 : Écrits et discours politiques sous la monarchie de Juillet, 1985.
- Vol 3 : Écrits et discours politiques (seconde République), 1990.
- Tome IV, vol 1 et 2 : Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger, 1984.
- Tome V, vol 1 : Voyage en Sicile et aux États-Unis, 1957. Vol 2 : Voyage en Angleterre, Irlande, Suisse et Algérie, 1957.
- Tome VI, vol 1 : Correspondance anglaise, avec Reeve et J.S. Mill, 1954. Vol 2 : Correspondance et conversations de Tocqueville et Nassau Senior, 1991.
- Tome VII, Correspondance américaine et européenne, 1986.
- Tome VIII, vol 1, 2 et 3 : Correspondance Tocqueville-Beaumont, 1967.
- Tome IX, Correspondance Tocqueville-Gobineau, 1959.
- Tome XI, Correspondance Tocqueville-Ampère et Tocqueville-Royer-Collard, 1970.
- Tome XII, Souvenirs, 1968. - Tome XIII, vol 1 et 2 : Correspondance Tocqueville-Kergolay, 1977.
- Tome XIV, Correspondance Familiale, 1998
- Tome XV, vol 1 et 2 : Correspondance Tocqueville-Corcelle et Tocqueville-Mme de Circourt, 1983.
- Tome XVI, Mélanges, 1989.
- Tome XVIII, Correspondance Tocqueville-Circourt et Tocqueville-M^{me} de Circourt, 1983.



Le nihilisme



A lors que la révolution industrielle se poursuivait à un rythme soutenu, grâce aux avancées scientifiques qui semblaient garantir un progrès de la moralité et de la culture, le philosophe Nietzsche lança ce cri d'alarme : « *Ce que je raconte, c'est l'histoire des deux prochains siècles. Je décris ce qui viendra, ce qui ne peut manquer de venir : l'avènement du nihilisme* ». Nietzsche est considéré comme le théoricien du nihilisme de référence : celui qui a apporté à la pensée moderne une contribution d'envergure, dans le sillage duquel d'autres penseurs ont tenté d'apporter des explications au concept.

Le mot nihilisme, du latin *nihil* signifiant « rien, le néant », évoque spontanément les idées de négation, de destruction, de violence, de suicide et de désespoir. Mais il importe de voir que les philosophes pensent que l'esprit de destruction, l'immoralisme, la justification du meurtre ne prennent une tonalité nihiliste qu'à la fin du XVIII^e siècle. C'est dire que le nihilisme, dans son principe, est un phénomène moderne.

Il serait beaucoup trop fastidieux dans notre propos d'essayer de cerner dans sa globalité le concept du nihilisme. Il sera plus aisé de découvrir cette notion aux travers d'exemples concrets.

Il suffit de se pencher sur les commentaires de ceux qui analysent les affaires internationales pour comprendre que le nihilisme est plus présent que jamais dans les faits et dans les esprits. C'est l'intention qui caractérise le nihilisme, celle de détruire pour détruire, sans autre finalité. Le meilleur exemple en est le génocide. Afin d'éviter tout amalgame, il convient de préciser que les actions guerrières ne sont pas synonymes de nihilisme, sauf si, précisément, elles visent à des destructions

superflues. Or les exemples d'un envoûtement par l'instinct de mort ne sont pas rares, quelque discutables qu'ils paraissent à première vue, non seulement le génocide de la seconde guerre mondiale restera à jamais dans les mémoires mais c'est aussi la tactique de la terre brûlée, qui stérilise ce qui peut tomber aux mains de l'ennemi. C'est le pilonnage de ville entière pendant la seconde guerre mondiale, bombardement dit de terreur, semant la mort et la peur dans les populations civiles. Au Japon, le hara-kiri rituel de hauts personnages à la suite du décès du Mikado répondait en partie à une propension au nihilisme.

Le terrorisme n'est pas inévitablement synonyme de nihilisme, s'il ne vise que les forces armées d'un ennemi, mais quantité de fanatiques succombent à l'éblouissement du néant en s'attaquant à des civils dans des lieux publics, actions qui la plupart du temps ont de faibles effets sur le plan politique en comparaison du mal causé et qui provoquent souvent des représailles qui confinent souvent elles-mêmes au nihilisme.

La prédiction de Nietzsche prend tout son sens encore aujourd'hui. Formés par une culture qui place le respect de la personne humaine au centre de la morale, les esprits français ont peine à mesurer la fascination du nihilisme, qu'il s'agisse d'anéantir sans nécessité l'ennemi, qu'il s'agisse de semer la mort au sein de populations civiles, qu'il s'agisse de perturber ou de miner la vie sociale sans projet défini, qu'il s'agisse enfin de se détruire soi-même. Nous avons donc des difficultés à les imaginer et pourtant il faudra se préparer à affronter la poussée nihiliste. La violence et la haine faisant partie intégrante de la société, les années à venir pourraient nous confronter à d'autres phénomènes nihilistes.

Bibliographie

Nietzsche, *Naissance de la tragédie*, 1872.

Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, 1884.

Lou Andréas-Salomé, *Frédéric Nietzsche à travers ses œuvres*, 1932.

Gilles Deleuze, *Nietzsche*, 1965.



Qu'est-ce qu'un événement ?



Le site dévasté du World Trade Center après le double attentat de New-York

Les attentats suicides du 11 septembre 2001 ont ébranlé le monde. Des dizaines de millions d'hommes et de femmes de tous les continents ont été les témoins médusés du massacre. Nul n'a douté avoir assisté à un événement historique. Au-delà de l'émotion, comment mesurer la portée réelle d'un événement ? Acte de rupture, l'événement détruit et reconstruit ; il ouvre la voie au devenir. Quatre variables définissent un événement : l'intensité, l'imprévisibilité, le retentissement et les conséquences.

- **Intensité :**

L'intensité peut être quantifiée : nombre de gens impliqués, ampleur du phénomène. Le 11 septembre a marqué en raison du nombre de victimes et des lieux hautement symboliques attaqués, le World Trade Center et le Pentagone. Néanmoins le quantitatif n'est pas seul en cause dans l'appréhension de l'événement, le contexte géopolitique a un effet amplificateur.

- **Imprévisibilité :**

En dépit de tous les reproches contre l'administration Bush et contre les services secrets américains, l'attaque du 11 septembre a été une surprise, les moyens utilisés et les lieux des attaques ont provoqué un choc dans les esprits. L'événement est d'autant plus grand qu'il surgit de l'impossible et qu'il bouscule les idées reçues. L'une d'entre elle, admise par les Américains, était leur invulnérabilité sur leur territoire.

- **Retentissement :**

Un événement n'existe que si un grand nombre de personnes sont informées. La couverture médiatique des événements du 11 septembre a été spectaculaire, des centaines de millions de téléspectateurs ont pu suivre le déroulement de l'attaque en direct. Toutefois, la diffusion immédiate d'un fait ne lui donne pas son sens. Intense, imprévisible, retentissant, l'événement n'est vraiment intelligible que par sa portée.

- **Conséquences :**

Un événement peut être destructif et créatif (d'un ordre, d'une continuité, d'un équilibre). Il est admis que la portée d'un événement ne peut être connue qu'avec un recul suffisant, ce qui a pour corollaire que les contemporains ne peuvent prétendre à quantifier la portée d'un événement.

De plus, la créativité n'est pas proportionnelle au retentissement, elle s'apprécie à la longue. C'est pourquoi il est prématuré, un an après les attentats du 11 septembre, de juger de leurs effets. Seules des hypothèses peuvent être échafaudées. La plus pessimiste serait une guerre idéologique opposant des civilisations, la plus optimiste l'éradication du terrorisme international et la victoire de la démocratie.

Pour l'heure, le 11 septembre n'a pas fourni toute sa dimension d'événement historique, seul le temps le placera véritablement dans l'histoire.

Le but de cet article est de faire prendre conscience de la nécessité de prendre de la hauteur par rapport à l'engouement médiatique sur certains faits. Cette sur-médiatisation peut être dangereuse dans l'appréciation que l'on peut se faire d'un événement.

Max Guedj



Max GUEDJ, connu sous le nom de Maurice, né en 1913 à Sousse en Tunisie, est l'un des plus grands héros des Forces aériennes françaises libres. Cependant, il est probablement l'un des moins connus parce qu'il opéra essentiellement dans les rangs de la Royal Air Force (seul pilote non britannique). De formation juridique, Max Guedj se tourne très vite vers sa passion : l'aviation. Lors de sa mobilisation de 1939, les autorités militaires françaises, au courant de ses capacités d'avocat, lui offrent la possibilité de devenir officier de justice militaire. Il refuse et souhaite intégrer une unité combattante. En septembre 1940, il arrive en Angleterre et s'inscrit dans les Forces aériennes françaises libres à titre de personnel navigant.

Maîtrisant parfaitement la langue anglaise, il parfait son entraînement dans de prestigieuses écoles britanniques et obtient son brevet de pilote de multimoteurs sur *Airspeed Oxford*.

Lors de ses premières missions, il est envoyé de la Norvège à Malte pour une série d'opérations qui vise à rechercher et à détruire des navires ennemis.

Les britanniques le décorent de la Distinguished Flying Cross (DSO) pour le courage affiché suite à son opération menée sur *Beaufighter* au-dessus du Golfe de Biscaye, le 10 mars 1943. Pendant cette opération, le lieutenant Maurice est blessé et son appareil ne dispose plus que d'un moteur en marche alors qu'il est à 800 km de sa base.

En quatre ans, le lieutenant Guedj est passé à travers tout et s'est montré courageux et déterminé. Il s'est distingué pour ses qualités et son sang-froid.

C'est également le seul Français à commander une brigade aérienne britannique.

Le 15 janvier 1945, le commandant Guedj part pour une attaque menée contre les navires ennemis sur les côtes de Norvège. Pris au piège par 12 *Focke-Wulf*, Max Guedj ne rentre pas de cette mission.

Le commandant Guedj est officier de la Légion d'honneur, croix de guerre avec palmes, Croix de la Libération et recevra une « barre » à sa DSO, à titre posthume (fait unique dans les annales militaires britanniques pour un citoyen français).



Sun Zi



Tout ce que l'on sait de Sun Zi vient des écrits de l'historien Sima Qian, du 1^{er} siècle avant J.-C. Le stratège serait originaire de l'État de Qi et aurait écrit son texte vers 512 pour le souverain Helu de Wu. Grâce à ses conseils, le roi Helu aurait conquis la capitale du royaume de Chu. Bien que l'existence réelle du stratège ait été fréquemment mise en doute, et sa datation décalée de nombreuses fois, on s'accorde désormais pour reconnaître cette date pour la rédaction du traité.

Les treize articles de *L'Art de la guerre* de Sun Zi constituent le premier traité de stratégie connu à ce jour, dont l'écriture date du V^e ou du IV^e siècle avant J.-C., époque où la guerre changea de dimension en Chine.

En effet, au cours de la période dite des Printemps et des Automnes (722-481 avant J.-C.), plus de 933 conflits furent recensés. Ils aboutirent à la constitution de quelques grands royaumes qui se dotèrent de forces armées substantielles à l'image de l'armée des Qin qui compta dans ses rangs près de 200 000 hommes en 223 avant notre ère.

Ces armées menaient des campagnes plus longues que leurs devancières : la guerre de siège prit de plus en plus d'importance au fur et à mesure que les villes devenaient des centres politiques et économiques importants.

De plus, l'armement fut modifié par l'utilisation croissante du fer à la place du bronze, par celui de l'arbalète, et, enfin, par le développement de la cavalerie.

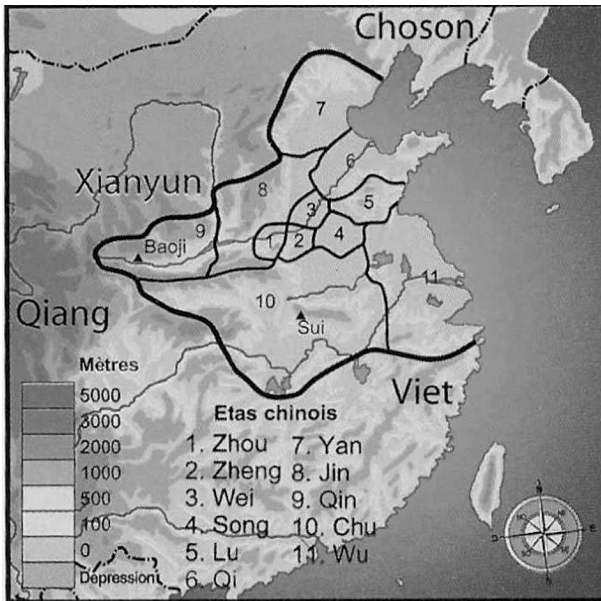
Sun Zi dut donc penser la guerre dans un environnement où les adversaires potentiels disposaient de forces comparables. Il en donna une approche globale. Aussi, s'attachait-il à déterminer les liens qui devaient régir les relations entre le pouvoir politique et les militaires. Le souverain décide de la guerre mais seul le militaire mène les opérations sur le terrain. Par ailleurs, il attachait une grande importance à l'aspect économique d'un conflit. Il préconisa



par exemple d'éviter les dépenses trop lourdes, d'économiser les richesses, et de vivre sur le pays ennemi pour l'épuiser tout en préservant le sien.

Enfin, Sun Zi accorda une grande place aux activités de renseignements dont le but était de tromper et de duper l'ennemi, tout en collectant des renseignements sur ses forces.

Toute la stratégie de Sun Zi vise à **faire triompher l'État avec gloire, mais sans effort ruineux**, car « *la guerre c'est la voie de la survie ou de l'anéantissement pour le pays* ».



La Chine à la période des Printemps et des Automnes

Le réalisme

Le réalisme, dont le terme apparaît pour la première fois dans la critique littéraire en 1845, se comprend de deux manières, complémentaires. Mot d'ordre d'une génération, celle du Second Empire, il s'est constitué historiquement contre un pouvoir et une esthétique dominants, un académisme rigoureux et étouffant, incapable de remplir la fonction première de l'art : **représenter la réalité contemporaine**, faire de l'art vivant. Le réalisme apparaît aussi comme une composante nécessaire et transhistorique de l'œuvre d'art : cette dernière entretient toujours des rapports avec la réalité.

Les premiers artistes à faire acte de réalisme sont les peintres, dont les œuvres donnent une impression de réel à la limite du trompe-l'œil. Courbet, au Salon de 1849, fait scandale avec *L'Après-midi à Ornans* : il n'y respecte aucun modèle ou code convenu. Il n'y délivre pas de message édifiant. Il a choisi de représenter la banalité, la trivialité en peignant des gens du bourg, somnolant après un repas.

C'est à Stendhal et surtout à Balzac que le réalisme est redevable de sa volonté de dépasser la simple description de la société pour en démonter les mécanismes. Stendhal prônait la prééminence des faits et la vérité : « *Être vrai et simplement vrai, il n'y a que cela qui tienne* » (*La Vie de Henry Brulard*). **Il concevait le roman comme une chronique du temps présent centré sur la biographie d'un personnage.** Balzac, lui, apporta une volonté de lucidité et d'explication de la réalité historique et sociale de son temps, fondée sur une observation systématique. Il ne veut pas raconter des faits imaginaires mais s'appuyer sur la vie réelle contemporaine sous tous ses aspects, en tous lieux : Paris, la province, la vie politique et la vie privée. Il donne littéralement vie à ses personnages en leur donnant un passé et une identité presque palpable. Il veut « concurrencer l'état civil ».

Les réalistes reprennent leur idéologie. Ils vont privilégier le présent, le mouvement, contre la Tradition, l'Institution. De plus, ils ont la conviction positive que le monde est connaissable et explicable. **Aussi donnent-ils au texte une valeur documentaire et pédagogique.** Les sujets qu'ils traitent sont des sujets triviaux, grossiers ou insignifiants, pour satisfaire la vérité du quotidien. En effet, quoi de plus vulgaire, pour l'époque, que de parler de prostitution (*Nana*), de folie (*L'Œuvre*) ou de la petite bourgeoisie (*Les Bourgeois de Molinchart de Champfleury*).



Le roman doit faire vrai ; les faits qu'il rapporte doivent être vérifiables. L'auteur doit donc parler de ce qu'il connaît et pour cela il fait de nombreuses recherches (cf. la documentation amassée par Zola sur l'hérédité pour *Les Rougon-Macquart*). Il appuie son œuvre sur une abondance de détails et une exhibition de savoirs avec des lexiques spécialisés, afin **d'instruire son lecteur**, et de montrer la véracité de ses propos. Ainsi, l'habitation expliquera l'habitant dans *Le Père Goriot* et les ravages de l'alcool seront dépeints en termes médicaux lors de la description des crises de delirium tremens du protagoniste de *L'Assommoir* de Zola.

Le réalisme valorise l'individuel au lieu du groupe. Le romancier ne parle plus d'une classe sociale dans son ensemble, mais d'un individu étudié dans son milieu. Cela aidera à la compréhension des mécanismes humains et sociaux. La société du milieu du XIX^e est donc disséquée dans son entier : riches et pauvres en seront les héros, nous assisterons à leur réussite et à leur chute. Les protagonistes seront définis par leur fonction ou par leur métier avec une préférence pour les spécialistes (médecins, banquiers), pour les observateurs instruits (journalistes, peintres, avocats, hommes politiques) parce qu'ils ont à leur disposition des sources de renseignements. De plus, ces personnages sont dotés de qualités qui rendent vraisemblables les connaissances qu'ils possèdent : avarice, philanthropie, dandysme... **En eux, être et paraître coïncident.** Des présupposés les fondent : le moi existe, analysable ; des lois psychologiques permettent de les décrire et de prévoir leurs comportements. Ainsi, bien qu'uniques, ils deviennent des types, des références (*Gobseck* devient l'archétype de l'avare).

Enfin, le narrateur omniscient des romans classiques s'efface pour laisser la place au monologue intérieur et à la multiplication des points de vues. Il voit évoluer le héros en même temps que le lecteur. De même, la grande variété des langages prêtés aux personnages (populaires, soutenus, argots des métiers) assure le réel, **car personne n'a la même langue sociale.**

Le réalisme existe encore aujourd'hui chez les auteurs du XX^e siècle comme un repère, une tentation : Proust est réaliste, autant que Balzac ; Roger Martin du Gard et Aragon le sont autant que les nouveaux romanciers des années 50 et Le Clézio. Tous parlent du monde réel, de ses contradictions et de ses déchirures. Ils ont, certes, d'autres rapports au temps, parce que la physique a évolué, parce que la psychanalyse est passée par-là, parce que les mœurs sont différentes. **Mais la réalité, elle, ne change pas.**

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui a été diffusée à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car, même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

« Ces rumeurs sont d'autant plus importantes qu'elles portent en elles un fort caractère émotionnel et sont propices à toutes les élucubrations. »

Eh oui, le cerveau, qui déteste l'incertitude, aime fabriquer l'information qui lui manque. Mais au-delà de la justesse de ces considérations psychologiques, la phrase ne respecte pas les règles syntaxiques du français. En effet, un subordonnant (ici, que) ne peut introduire qu'une seule subordonnée à la fois. Aussi est-il inévitable de répéter le subordonnant pour le second verbe. Partant, la mise en facteur commun du subordonnant est impossible.

C'est pourquoi, nous devons écrire :

*« Ces rumeurs sont d'autant plus importantes qu'elles portent en elles un fort caractère émotionnel et **qu'elles** sont propices à toutes les élucubrations. »*